



Fondée en 1903
Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français
Agréée par le Ministère chargé des Sports

Note de présentation du Label Fédéral « Club École de Fédération Française de Billard » à 2 niveaux pour la saison sportive 2013-2014

Institué en 2004, le label fédéral « Club École de Fédération Française de Billard » a été créé pour encourager et valoriser l'organisation d'une structure d'accueil au sein des clubs affiliés, tout en permettant un recensement plus précis des écoles de billard. Modeste dans les premières années, la progression s'est ensuite accentuée pour atteindre le chiffre de 137 labels pour l'année 2012.

Depuis la saison 2012-2013, le dispositif a été aménagé pour valoriser l'amélioration de la qualité d'encadrement, par l'instauration de deux niveaux de labels prenant notamment en compte la discipline Carambole 3-bandes, reconnue de haut niveau. 83 clubs ont ainsi obtenu le label de niveau 1 « Club – Découverte et Initiation ». Le label de niveau 2 a été délivré à 21 structures (15 pour la reconnaissance « Club Perfectionnement » et 6 pour la distinction « Club Performance carambole 3-bandes ». Malgré une certaine diminution en nombre observée la saison dernière, les clubs labellisés échappent dans l'ensemble au phénomène général d'érosion des effectifs et possèdent une proportion de jeunes licenciés largement supérieure à la moyenne nationale.

C'est pourquoi le projet fédéral pour la nouvelle olympiade fait du développement des écoles de billard un de ses axes prioritaires. Il s'agit à la fois de soutenir la création d'écoles de billard et d'assurer la qualité d'encadrement par la formation initiale et continue des animateurs.

Les Equipes Techniques Régionales (ETR) et l'ensemble des Ligues régionales auront un rôle essentiel dans cette démarche. Elles devront détecter et encourager les clubs à déposer un premier dossier de label, mais aussi contribuer à l'amélioration de l'encadrement, notamment par la formation technique des animateurs en vue de l'obtention du Diplôme Fédéral d'Initiateur (DFI), requis pour les labels de niveau 2. L'organisation des compétitions régionales Cadets et Juniors doit également retrouver l'élan nécessaire pour générer un flux conséquent vers les compétitions nationales de ces catégories d'âge.

Concernant le premier niveau de label renommé « **Club école de la Fédération Française de billard - Découverte et Initiation** », il s'agit de renforcer les critères déjà existants, comme la sensibilisation à l'accueil de publics spécifiques, une meilleure utilisation des outils pédagogiques de la FFB et une amélioration des moyens de contrôle de l'activité et des actions de promotion et de recrutement du club. Les diplômes mentionneront cette saison la discipline encadrée.

Le label fédéral de niveau 2 « **Club école de la Fédération Française de billard - Perfectionnement** » répond aux structures déjà labellisées depuis deux ans et disposant d'un encadrement supérieur en compétence. L'intervention régulière d'un Initiateur de club (DFI) ou d'un moniteur breveté d'Etat dans un créneau de perfectionnement favorise la poursuite de la pratique et la progression des jeunes vers les niveaux techniques 2 et 3.

L'élaboration du Parcours de l'Excellence Sportive prescrite par le Ministère chargé des Sports pour les disciplines reconnues de haut niveau nécessite une orientation importante de nos structures de formation vers l'encadrement dans la spécialité 3-bandes. Le Diplôme Fédéral d'Initiateur (DFI) mention « Carambole 3-bandes » constitue la première qualification fédérale dans cette spécialité. L'animation d'un créneau spécifique par un Initiateur de club dans cette mention permettra aux clubs labellisés depuis deux ans de déposer un dossier de label fédéral de niveau 2 « **Club école de la Fédération Française de Billard - Performance Carambole 3-bandes** ».

Comme les saisons précédentes, les dossiers seront envoyés aux ligues, aux responsables formation des ligues, aux clubs labellisés en 2012-2013 et seront mis en ligne sur le site FFB. Les ligues auront en charge la diffusion des dossiers au plus grand nombre et la collecte de toutes les demandes (pour le 31 octobre 2013 au plus tard). Après réception des dossiers renseignés et validés par les responsables Formation des ligues, la CFJ et la DTN procéderont à l'étude des demandes pour délivrer les labels au cours du dernier trimestre 2013.